

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Métropolitain du jeudi 29 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 19 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur François SARRON-PILLOT suppléant de M. Jean DUBUET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-François DODET	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Laurence GERBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur David HAEGY	Madame Céline RABUT
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD	

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Adrien GUENE	Madame Christine MARTIN pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Cyril GAUCHER	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Emmanuel BICHOT pouvoir à Madame Laurence GERBET
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

OBJET : PREAMBULE**Installation d'un conseiller métropolitain**

Par courrier en date du 15 juillet 2022, Monsieur Benoît BORDAT a fait part de son souhait de démissionner de son mandat de conseiller métropolitain.

L'article L. 273-10 du code électoral en son alinéa 1 dispose que : « *Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu. Toutefois, lorsque la commune ne dispose que d'un siège de conseiller communautaire, ce siège est pourvu par le candidat supplémentaire mentionné au 1° du I de [l'article L. 273-9](#) »*,

En application de ces dispositions, le conseil métropolitain prend acte de l'installation de Monsieur David HAEGY, conseiller municipal de Dijon dans ses fonctions de conseiller métropolitain.